

Réunion du Quartier N° 1 (Route Alignan du Vent) du 07/09/2022

Compte Rendu

21 participants

Point sur la dernière réunion du 04/09/2019

Retour rapide COVID

Travaux majeurs effectués dans le village pendant la crise :

Etage de la Bergerie, Place et rue Victor Hugo, Coursive école, Parking et trottoirs Zola, Chemin Cimetière, Enfouissements réseaux Jean moulin, Rénovation rues Pasteur, Massenet et Rabelais, mise en service nouvelle STEP...

Tout ceci sans augmentation des Taxes locales et grâce à un excédent de fonctionnement dû à une bonne gestion des finances publiques.

Les points soulevés le 04/09/2019 :

Même si cela n'est pas très significatif d'y revenir 3 ans après, ils ont été faits :

Déplacement point de collecte, stationnement sur le trottoir face à la cave, entretien piste cyclable coulobres...

Avant de donner la parole à l'assemblée, M. le Maire veut parler de deux points :

Le courrier Mme Corinne Mosca rue des Romarins : Problème de ralentisseur avec les vendanges nocturnes et le nettoyage des avaloirs pluviaux pour prévenir les risques de fortes pluies.

En ce qui concerne le ralentisseur, même si Mme MOSCA donne des pistes intéressantes, M. le Maire rappelle que nous vivons dans un village viticole et que cette activité est la richesse d'Abeilhan. Cette nuisance fait partie de la vie de notre commune et ne dure que 1 mois par an. Toutefois, le ralentisseur sur cette entrée de village est incontournable pour la sécurité de tous. Une réflexion plus globale sur le sujet est déjà à l'étude avec la requalification de l'avenue Jean Moulin et certains autres points du village dont la rue des Romarins fait partie. Pour les avaloirs, ils avaient été faits une semaine avant la réception du courrier.

Pétition rue Poquelin à l'initiative de Mme Mascaro, présente à la réunion.

Pour rappel, en début d'été M. le Maire a reçu une pétition signée par 11 riverains sur 18 que compte la rue JB Poquelin. Cette pétition demande l'abattage des arbres de la rue dont les racines provoquent des désordres sur les clôtures des habitations.

Il s'avère qu'il y a plus de 10 ans, des travaux avaient été entrepris pour bloquer les racines entre les arbres et les clôtures en créant des massifs de béton. Après vérifications, il semblerait que 5 arbres sur 10 causent à nouveaux des soucis.

Pour commencer, M. le Maire rappelle que la municipalité est suffisamment à l'écoute des habitants et qu'une pétition, qui revêt un caractère officiel, n'était pas la bonne solution car cela oblige la mairie à y apporter une réponse officielle aussi.

Au-delà de ça, M. le Maire est aussi surpris de voir 5 signataires sur 11 vivant du côté où la rue n'a pas d'arbre.

De plus, après avoir discuté avec quelques uns d'entre eux, il semblerait que plus personne ne veuille abattre les arbres afin de préserver l'ombre pour les voitures l'été.

L'assemblée comprend que M. le Maire se retrouve devant un dilemme. Toutefois il rappelle qu'à partir de là, il se devra de regarder tous les désagréments de la rue dans son ensemble.

Au-delà du politiquement incorrect, l'abattage d'arbres, s'il doit y avoir désordre, la responsabilité de la mairie est engagée, elle se doit d'intervenir. M. le Maire rappelle que depuis 3 ans, la commune fait partie du programme du Département et a déjà planté 80 arbres sur le territoire.

L'équipe municipale va donc encore réfléchir afin d'apporter l'intervention la plus judicieuse.

La parole est donnée aux riverains :

En sortie de la rue Jean de la fontaine sur l'avenue Molière, la vigne plantée gêne la visibilité quand elle n'est pas taillée. Le miroir installé en face est trop petit. La mairie va remédier à cela et tailler la vigne après la vendange imminente faite par les écoliers.

Un éclairage public au niveau du 10 Jean de la Fontaine ne marche pas. Une intervention est programmée mais M. le Maire va parler plus loin de l'extinction nocturne qui devient inévitable

Concernant la remarque de l'intervention des agents municipaux sur l'entretien d'un terrain privé le long du chemin saint Pierre, il s'avère qu'effectivement nous étions intervenus à la demande d'une riveraine pour palier à une situation dangereuse. Une branche cassée s'appuyait sur les câbles électriques. Donc oui, en cas de danger imminent, nous intervenons. Par contre, et suite à notre intervention auprès du propriétaire, ce sont des entreprises privées qui ont assuré le nettoyage du terrain en Février 2022.

En ce qui concerne le problème d'adressage du 17 Avenue Molière. Il s'avère que n'ayant pas toutes les informations M. le Maire a donné une réponse erronée. L'affectation des numéros est donnée au cadastre par la Mairie. En l'occurrence, contrairement aux habitations ayant des terminaisons différentes au 1 de la rue des Romarins qui ont des entrées différentes, au 17 avenue Molière il y a une seule et unique entrée commune à trois habitations. Nous ne pouvons donc modifier l'adressage unique de l'entrée. Il appartient donc

aux 3 propriétaires de mettre, si ce n'est pas déjà fait, leur boîte aux lettres en façade de l'entrée principale du site.

Concernant le problème d'évacuation du pluvial au fond de la rue Denis Papin, le problème va être vu par le service technique. Soit nous pouvons le réaliser nous mêmes et les travaux seront planifiés, soit c'est plus important et nous l'intégrerons dans le programme annuel d'entretien des voiries. A suivre.

En aparté, la question des curages de fossés et surtout ceux du chemin saint Pierre a été soulevée. Après vérification auprès des services des Avant-Monts, l'intervention est prévue après les vendanges.

Informations Municipales.

Extinction Eclairage Public :

M. le Maire informe l'assemblée des préoccupations de l'équipe municipale devant la forte augmentation des prix de l'énergie. Il rappelle que depuis 8 ans de gros efforts ont été faits dans la gestion des finances publiques permettant de ne pas augmenter le taux des taxes locales tout en investissant régulièrement dans la rénovation et l'entretien du village. Pour continuer ainsi avec des augmentations prévues de près de 80% des coûts de l'énergie, même si la municipalité y était hostile, l'extinction de nuit de l'éclairage public est inévitable car il représente le plus gros poste de la consommation électrique du village. Hérault Energie et le Pays Haut Languedoc et Vignoble viendront expliquer à l'équipe municipale les tenants et aboutissants de ces mesures.

SICTOM :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles consignes de tri que le SICTOM va mettre en place au 01 janvier 2023. Celles-ci simplifieront grandement le tri pour tous. Une forte communication de la part du SICTOM relayée par la commune viendra progressivement vous informer.

Collecte du Bio-déchet (bac orange). La municipalité y était opposée. En effet devant la difficulté à gérer déjà 2 bacs (jaune et vert), un troisième est tout simplement impensable. Sauf qu'à compter, là aussi, du 01 Janvier 2023, ce tri sera obligatoire. En effet l'Etat va augmenter drastiquement la taxe sur les déchets enfouis (TGAP). Il est donc primordial de prélever de nos déchets ménagers tous ceux considérés comme organiques qui pourront être compostés et qui devraient représenter environ 30% du poids des déchets ultimes enfouis.

Plutôt qu'une mise en place de bacs individuels, M. le Maire a obtenu du SICTOM de passer aux alentours d'Avril 2023 en containers collectifs. Ainsi 9 bacs étanches disposés judicieusement dans le village permettront aux abeilhanais, sur la base du volontariat, de participer écologiquement au tri du BIO-déchet.

STATIONNEMENTS et JEAN MOULIN :

L'information est donnée à l'assemblée que la municipalité a obtenu l'assurance du Département que dans un avenir que nous souhaitons proche, le revêtement de l'avenue Jean Moulin soit refait. Il incombera juste à la commune de revoir l'agencement de cette avenue au trafic difficile. N'oublions pas que si le stationnement semble anarchique, il n'en reste pas moins qu'il en régule la vitesse. L'inconvénient c'est que les piétons n'y ont pas leur place. L'enjeu pour la mairie sera de faire un aménagement qui prendra en compte tout cela en améliorant la sécurité de tous. Pour cela il faudra inévitablement déplacer le stationnement.

La Mairie s'attelle à en créer au plus proche de l'avenue. Ainsi, les abords du stade vont être aménagés en stationnements avec en plus l'agrandissement du parking existant en bas du stade. Des raccordements sont prévus pour accéder de l'avenue au stade. L'ancienne maison CARRION (mitoyenne avec le bureau de tabac) a été achetée. Après démolition courant 2023, un parking d'environ 12 places sera créé.

Projets à venir :

- Prochainement la commune adhèrera à un nouveau service de communication aux abeilhanais créé par la Communauté de communes des Avant-Monts. Pour ceux qui connaissent, ce sera l'équivalent, en mieux, de l'application ILLIWAP qui aurait un coût de 1087€/an pour la commune si elle y adhèrait. Mais là, ce sera gratuit. Nous reviendrons vers vous dès son lancement.
- Entre Septembre et octobre de cette année un City Stade sera créé sur l'espace ZOLA en lieu et place d'un des cours de tennis, l'autre sera remis à neuf. Pour un coût de 47 k€ ht nous recevrons 14k€ de l'Etat et 14K€ du Département. Un reste à charge de 19k€ incombera à la commune.
- Le bâtiment patrimonial de la cantine (ancienne école) a un cruel besoin de rénovation. Les façades et la toiture sont à refaire impérativement. Nous profitons de l'occasion pour améliorer l'acoustique de la salle de la cantine. Le coût total est de 185K€. Nous recevons 40k€ du Département et rien de l'état pour l'instant. Le reste à charge de la commune est donc de 145K€ mais ces travaux sont indispensables. Nous escomptons tout de même recevoir de la Communauté de communes, au titre de la rénovation d'un équipement patrimonial 30k€. De Plus nous envisageons d'activer le fond de concours de 50K€ que nous alloue la CCAM que nous remercions vivement de cette initiative à l'attention de toutes les communes des Avant-Monts.
- Depuis 2019 Le Plan d'Occupation des Sols (POS) n'existe plus. Nous sommes actuellement régis par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et notre nouveau PLU (Plan d'Occupation des Sols) est en cours de réalisation. Mais comme je le disais en réunion publique, une fois passé par les règles de l'Etat, de la Région, du Département, du SCOT et la Communauté de Communes, notre PLU n'est plus vraiment le nôtre... Cela aura tout de même l'avantage, après d'âpres discussions, d'accélérer la création d'un nouveau réservoir d'eau potable dont nous espérons voir les travaux commencer en 2023. La seule autorisation que nous aurons sans doute c'est la création d'équipements publics à la sortie d'Abeilhan direction Servian.

- Les Jardins partagés derrière la cave coopérative sont prêts. Pour toute information vous pouvez prendre contact avec Danièle Mesans, adjointe au Maire au 06.09.01.57.22.
- Une permanence pour la Mutuelle Santé Communale aura lieu les 24 et 25 octobre 2022, sur rendez vous uniquement en vous inscrivant à la mairie.